

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 avril 2026

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : Séverine AUDAS, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Mégane FERREIRA, Cédric GÉRARD, Didier HENGY, Jean-Michel HOCHABAEFF, Séverine HUYGHE, Maxime LABELLE, Annie LAZAM, Zacharie LECOMPTE, Hervé LINA, Roxane REMY, Corina RIZA, Katia SALMON, Arnaud STRICOT, Sébastien TOUYAROU

Étaient absents représentés : Françoise OLLIVIER donne pouvoir à Katia SALMON
Ugo RODRIGUES donne pouvoir à Victor DE SOUSA

Secrétaire de séance : Virginie de ARAUJO, **auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2026-16 – Compte Financier Unique budget principal M57

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et quinze voix pour des membres présents et représentés,**

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Moncourt-Fromonville.

Délibération n°2026-17 – Affectation du résultat budget principal M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**
APPROUVE l'affectation du résultat M 57 telle que présentée.

Délibération n°2026-18 – Montant à inscrire au BP relatif aux provisions sur créance

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**
RETIENT le mode de calcul aux dotations des provisions aux créances proposé par le Comptable.
INSCRIT la somme de 168, 17 € au titre de dotations des provisions aux créances.

Délibération n°2026-19 – Admission en non-valeur – budget principal M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés,**
ADMET en non-valeur le produit irrécouvrable suite à la combinaison infructueuse d'actes, la somme de 557, 30 €,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice en cours au compte 6541.

Délibération n°2026-20 – Budget primitif budget principal M57

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et seize voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE le Budget Prévisionnel 2026 de la Commune tel que présenté.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération n°2026-21 – Compte financier unique – budget assainissement M49

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et quinze voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget M49 de la commune de Moncourt-Fromonville.

Délibération n°2026-22 – Affectation du résultat – budget assainissement M49

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation du résultat M 49 telle que présentée.

Délibération n°2026-23 – Budget primitif assainissement M49

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et seize voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE le Budget Prévisionnel 2026 de l'assainissement tel que présenté.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Délibération n°2026-24 – Compte financier unique – budget annexe locaux commerciaux

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et quinze voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe M57 locaux commerciaux de la commune de Moncourt-Fromonville.

Délibération n°2026-25 – Affectation du résultat – budget annexe locaux commerciaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'affectation du résultat budget annexe locaux commerciaux telle que présentée.

Délibération n°2026-26 – Budget primitif – budget annexe locaux commerciaux

Le conseil municipal, **par trois voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA, Sébastien TOUYAROU) et seize voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE le Budget Prévisionnel 2026 annexe « locaux commerciaux » tel que présenté.

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections

Délibération n°2026-27 – Vote des taux des taxes locales directes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 48, 73 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 67, 69 %
- taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 14, 27 %

Délibération n°2026-28 – Subventions aux associations 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE** d'allouer les subventions 2026.

Délibération n°2026-29 – Tarifs communaux 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par deux abstentions (Séverine HUYGHE, Hervé LINA) et dix-sept voix pour des membres présents et représentés,**

APPROUVE les tarifs communaux 2026.

Délibération n°2026-30 – Droit à la formation des élus

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** les orientations proposées dans le cadre du droit à la formation des élus.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de formation des élus inscrits au budget de la commune.

Délibération n°2026-31 – Désignation des commissaires de la Commission Communale des Impôts Directs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés **PROPOSE** la liste suivante :

Titulaires : Michèle BOYER, Sylviane CALU, Victor DE SOUSA, Michel BOSQUILLON DE JARCY, Hubert BOUTTET, Daniel GOURDET, Françoise OLLIVIER, Zacharie LECOMPTE, Didier HENGY, Katia SALMON, Jean-Michel HOCHABAEFF, Corina RIZA.

Suppléants : Véronique PLE, Cédric GERARD, Virginie DE ARAUJO, Annie PLARD, Séverine AUDAS, Annie LAZAM, Ugo RODRIGUES, Roxane REMY, Arnaud STRICOT, Mégane FERREIRA, David GIBOUTET, Martine MENDES.

Délibération n°2026-32 – Désignation des représentants au Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement du Pays de Nemours

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par deux voix contre (Séverine HUYGHE, Hervé LINA), une abstention (Sébastien TOUYAROU) et seize voix pour des membres présents et représentés, D'APPROUVER** Maxime LABELLE en tant que délégué titulaire et Victor DE SOUSA en tant que délégué suppléant pour la commune à compter du 21 avril 2026 au sein du SMEAPN.

Délibération n°2026-33 – Modification des délégués suppléants au comité de territoire du SDESM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par une abstention (Séverine HUYGHE) et dix-huit voix pour des membres présents et représentés, DESIGNE** comme délégués représentant la commune de MONCOURT-FROMONVILLE au sein du comité de territoire n°5 Pays de Nemours, Gâtinais et Moret :

- Messieurs Didier HENGY et Maxime LABELLE en tant que délégués titulaires.
- Monsieur Victor DE SOUSA en tant que délégué suppléant.

Délibération n°2026-34 – Avenant n°1 – Délégation de Service Public assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par une abstention (Séverine HUYGHE) et dix-huit voix pour des membres présents et représentés, AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage du service de l'assainissement ainsi que tout document y afférent.

Délibération n°2026-35 – Groupement de commandes pour la gestion de l'éclairage public

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDESM ;
APPROUVE les termes de la convention constitutive ;
AUTORISE le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

Délibération n°2026-36 – Adhésion des communes de Cesson et Sammeron au SDESM

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE** l'adhésion des communes de Cesson et Sammeron.
AUTORISE Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.



Le Maire,

Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,

Virginie de ARAUJO

